

DELIBERATION N° 76-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - 55003 : CESSIION D'UN CAMION BOM GRUE

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est prévu un renouvellement régulier des camions BOM grue. À ce titre, le camion BOM grue Scania immatriculé DW-345-MP, acquis en 2015, va être remplacé en 2026. Une offre de reprise d'un montant de 20 000 € a été formulée par l'entreprise SEMAT.

Il convient d'acter cette proposition de rachat à compter du 1^{er} avril 2026.

Les écritures comptables nécessaires à la cession du bien et à sa sortie de l'actif sont inscrites au budget primitif 2026, budget Gestion des déchets n° 55003, conformément au schéma de cession des immobilisations des services de la Direction départementale des finances publiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en vente du camion BOM Grue ci-dessus référencé pour la valeur de 20 000 € à l'entreprise SEMAT ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

